

ÉDITO

Chers membres de Fransylva,

De nombreuses actualités nous ont mobilisés ces derniers mois en faveur de nos forêts.

COMMUNICATION ET LOBBYING

Nous avons décidé il y a huit mois d'intensifier fortement nos actions de communication, en commençant par les élus.

Grâce à l'action déterminante de notre nouvelle administratrice Anne-Thaïs PAILLARD nous avons rencontré sur leurs territoires une douzaine de députés, sénateurs et présidents de communautés urbaines pour leur faire partager nos préoccupations et nos convictions pour la forêt. Plusieurs se sont engagés à organiser des réunions d'information auprès de leurs conseils municipaux et en réunissant par la suite les propriétaires forestiers de leurs territoires qui ne nous connaissent pas encore pour tenter de les rallier à une meilleure gestion de leurs bois. Nous continuerons vigoureusement auprès de plusieurs autres interlocuteurs ciblés et identifiés. Nous allons entreprendre une approche systématique des médias du département pour créer un réseau de contacts pertinents et alimenter-irriguer- une communication régulière à leur destination.

Nous sommes par ailleurs intervenus pour faire connaître nos actions dans plusieurs réunions organisées par le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) sur La défense des haies arbustives, dont le rapporteur est un membre de Fransylva.

PARTICIPATION AUX INSTANCES ET ORGANISMES DÉCISIONNELS

Vous avez participé aux dernières élections au conseil départemental du CNPF (Centre national de la propriété forestière) l'organisme qui forme et conseille au quotidien les forestiers privés, et je vous remercie de nous avoir élu, Sylvie LEROUX comme suppléante et moi-même comme Conseiller de Centre de cet établissement si précieux pour notre activité sylvicole privée. Dans la foulée Jean-Etienne RIME et Guy de COURVILLE ont été reconduits pour de nouveaux mandats, ce dernier a ensuite été élu Administrateur et Vice-Président National du CNPF.

Je représenterai le CNPF dans plusieurs instances comme par exemple le conseil du Parc Naturel Régional de la Brière.

Par ailleurs nous avons participé à plusieurs réunions avec les états-majors des pompiers pour anticiper et préparer les éventuelles interventions en forêt pour l'été qui vient...

Mais nos dernières actualités sont encore très nombreuses et je vous laisse les découvrir dans les articles ci-après.

Avec notre entier dévouement, au nom de tout le Bureau,

Jean-François de RAMECOURT
Président Fransylva44



ILS NOUS ONT REJOINTS...

Nous souhaitons la bienvenue aux 15 adhérents qui nous ont rejoints depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ces nombreuses adhésions témoignent du dynamisme du Syndicat et sont un encouragement à toujours mieux défendre vos intérêts.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu
Samedi 7 Octobre 2023 à Ancenis.
Retenez dès aujourd'hui la date.

A PROPOS DE L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Pour éviter tout malentendu, il est précisé que l'assurance responsabilité civile couvre les dommages causés à autrui mais pas les dommages subis (incendie, tempête), ceux-ci faisant l'objet de contrats spécifiques (Ex : XLB Assurances, Sylvassur...)

La chute d'un arbre ou d'une branche peut causer à des tiers des dommages matériels ou corporels aux conséquences dramatiques pour le propriétaire forestier: ligne téléphonique ou électrique endommagée, route ou voie Sncf coupée, voiture accidentée, personne blessée...

Les adhérents Fransylva à jour de cotisation bénéficient d'une assurance responsabilité civile leur permettant de se prémunir de ce risque.

Outre la franchise de 500€ par sinistre, l'assurance responsabilité civile ne dispense cependant pas le propriétaire de l'entretien de sa forêt, en particulier les bords de route, lignes électriques, lignes téléphoniques, etc.

Sont ainsi exclus du bénéfice de l'assurance :

- L'usure d'un ouvrage du fait de l'absence d'élagage des arbres en bordure (Ex : ligne téléphonique endommagée du fait du frottement de branches voisines);
- L'abandon d'entretien en bordure caractérisé par la présence de plusieurs arbres morts en lisière, à moins de 25 mètres de la bordure avec un tiers (route, étang, clôture);
- Les dommages lorsque le propriétaire a été informé de la dangerosité d'un arbre identifié, par un tiers ou une administration, préalablement à l'évènement.

Il ne saurait être trop recommandé aux adhérents d'inspecter (ou faire inspecter) régulièrement leurs lisières de bois et de prendre les mesures préventives nécessaires.

C'est aussi pour éviter de mauvaises surprises en cas

de sinistre que notre assureur demande désormais le détail des parcelles. Il convient de vérifier que la surface totale déclarée correspond bien à la surface cotisée.

En cas de sinistre, un formulaire de déclaration de sinistre doit être complété et signé par l'adhérent dans les plus brefs délais au syndicat, accompagné de toute information utile (photos, plan, référence cadastrale...).

Notre référent assurances : **Yves LEFEUVRE** se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

 06 82 05 85 44
 ylefeuvre44@gmail.com

Aux quelques adhérents qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2023, ne tardez plus à régulariser la situation. Le montant de celle-ci est sans commune mesure avec les conséquences d'un défaut d'assurance responsabilité civile.

Arnaud de L'ESTOURBEILLON

SIGNATURE DE LA CHARTE RÉGIONALE « ENSEMBLE MOBILISONS LA FORÊT »

La version actualisée de la charte régionale « ensemble mobilisons la forêt » a été présentée, commentée et signée solennellement vendredi 7 avril dernier dans les salons de Terra Botanica à Angers, en présence de nombreux représentants de la filière, à commencer par l'état-major de l'ONF, Guy de COURVILLE, président du CRPF Bretagne-Pays de la Loire et de nombreux membres de cet organisme si précieux aux forestiers privés. Mais étaient également nombreux les représentants de tous les métiers de la filière bois, depuis les scieurs aux architectes, le président et les collaborateurs de FIBOIS, l'association de tous les acteurs de la filière, les autorités régionales et plusieurs élus. FRANSYLVA Pays de la Loire était représenté par les cinq présidents départementaux et Jean-Étienne RIME, président régional ainsi que plusieurs adhérents, comme co-auteur essentiel de ce nouveau document qui va inspirer toute la politique d'orientation et de gestion de la forêt dans les années à venir.

Vous pouvez consulter le document de synthèse agréablement présenté et illustré sur le lien suivant :

DÉCOUVRIR LA CHARTE 2023 : <https://bit.ly/3NuotNs>

Longue et belle vie aux forêts de notre région !



LANCEMENT DE LA CHARTE CAP ATLANTIQUE

Le 18 avril dernier, le Président de la communauté de communes Cap Atlantique, Monsieur Nicolas CRIAUD, maire de Guérande, accompagné de Madame Christelle CHASSÉ, Maire d'Herbignac, Vice-Présidente déléguée aux économies primaires et à la transition écologique ont présenté, à la presse et aux co-rédacteurs la version finalisée de la charte forestière de Territoire 2023- 2025 de la communauté d'agglomération de Cap Atlantique.

Plusieurs membres du Bureau de Fransylva44 et en particulier Gérard ANGOT ont beaucoup contribué à son élaboration en veillant particulièrement aux intérêts et préoccupations des forestiers privés qui gèrent l'essentiel des bois et forêts de cette communauté de communes.

Avec lui étaient présents Anne-Thaïs PAILLARD votre administratrice chargée des relations avec les élus et la presse, et Jean-François de RAMECOURT.

CONSULTER LA CHARTE CAP ATLANTIQUE
<https://bit.ly/3LVZNuO>

Anne-Thaïs PAILLARD & Gérard ANGOT



ACTIONS FIBRE OPTIQUE : PREMIÈRES VICTOIRES ET CAS FORÊT DE VIOREAU

Cela fait plusieurs mois maintenant que votre syndicat se mobilise auprès des services du département, de Loire-Atlantique Numérique en charge du déploiement de la fibre, et de ses délégataires (Axione, Orange).

Si le message a parfois du mal à se faire entendre dans ces structures, il n'empêche que petit à petit, les haies et leur arbres, les boisements limitrophes et les grands ensemble forestier sont pris en considération dans les plans de déploiement aérien de la fibre optique. On a ainsi pu assister à la prise en charge des élagages le long de toutes les routes départementales par les services du département 44, mais aussi parfois à la prise en charge localement de ces élagages par les communes ou les communautés de communes.

De nombreux réseaux aériens ont par ailleurs été déplacés pour favoriser la préservation des haies, lorsqu'en face des champs sans haies pouvait accueillir lesdits réseaux (avec la difficulté de concilier monde agricole et développement numérique)... D'autres encore ont été enfouis ceux réalisés autour du secteur de Machecoul, Pornic, Vallet

Pourtant les menaces continuent de peser sur nos ensemble forestiers.

Ainsi il est envisagé dans les prochaines semaines d'implanter en plein ZNIEFF de la Forêt de Vioreau, la desserte en fibre optique aérienne de la zone de loisirs de l'étang, le long de la route touristique (voir photo ci-dessous), et dont la beauté s'en trouverait inéluctablement dénaturée.

Le syndicat des propriétaires forestier, foncièrement opposé à cette démarche qui ne respecterait pas la réglementation applicable aux ZNIEFF, a invité la préfecture, dans un courrier co-signé avec le groupement forestier gestionnaire, à privilégier l'enfouissement de fibre sur plus de 2,5 km plutôt que le passage en aérien.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite des événements dans un prochain numéro, et invitons tous les propriétaires concernés par un déploiement de la fibre à contacter la cellule fibre qui pourra vous accompagner.

 tugdual.delassat+fibre@gmail.com

Tugdual DELASSAT



LA CAMPAGNE D'ÉCLAIRCIES GROUPÉES EN RÉSINEUX

Cette année la campagne d'éclaircies va concerner 49.2 ha de résineux et 13.4 ha de feuillues chez 10 propriétaires.

Jean-Marie COURTIN a suivi ce dossier pour la dernière fois, en effet il va passer le relais à Sylvie LEROUX pour 2024.

Qu'il soit remercié pour le temps passé et l'énergie déployée pendant toutes ces années au service des adhérents.

Sylvie LEROUX

LE DIALOGUE EST FOURNI ET CONSTRUCTIF ENTRE CHASSEURS ET FORESTIERS

À l'occasion de leur réunion mensuelle, les présidents de Fransylva Pays de la Loire ont reçu le président régional de la Fédération de la Chasse, Monsieur Philippe JUSTEAU, la directrice de la fédération départementale et plusieurs de ses collaborateurs, responsables départementaux et régionaux de ces organisations représentatives du monde de la chasse.

Cette rencontre chaleureuse a été l'occasion d'échanger de façon franche et constructive, en particulier sur la nécessité d'améliorer la gestion de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique par un meilleur ajustement /calibrage des plans de chasse et un suivi de plus en plus attentif de leur bonne exécution.

L'intérêt des chasseurs pour une faune bien présente et équilibrée implique une veille attentive de leur part pour éviter toute dérive vers des populations excessives de cervidés et de sangliers, néfastes au renouvellement de nos bois par régénération naturelle ou par plantation.

Les fédérations départementales de la chasse, pour financer les dégâts aux agriculteurs, sont parfois amenées à instituer une taxe à l'hectare qui s'appliquent aux territoires forestiers quand bien même les dégâts en forêt ne sont pas indemnisés.

D'autres nombreux sujets ont été abordés dans une ambiance de franchise et de bonne volonté comme la défense des haies et leur renouvellement, la reconstitution de mares forestières etc.

Les deux équipes se sont engagées à se retrouver régulièrement pour faciliter et entretenir un dialogue riche et constructif.



Le point en Loire-Atlantique : pour réussir une plantation de renouvellement un forestier est obligé de veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique de sa forêt. Pour ce faire il doit lui-même, ou son locataire de chasse, adhérer à la Fédération Départementale de la Chasse (cotisation +25% en 2023), acheter des bracelets pour réguler le cerf (+14%) et le chevreuil (+18%) et s'acquitter d'une contribution territoriale de 0,60€ à l'hectare (+20%) qui sert à indemniser les dégâts agricoles alors que les dégâts en forêt ne sont pas indemnisés.

INCENDIES DE FORÊTS

Dès l'arrivée des beaux jours, les forestiers redoutent ce fléau qui peut anéantir en quelques heures des décennies de sylviculture.

Des étés marqués par la sécheresse, des périodes de canicule intense et une fréquentation accrue du public (90% des incendies de forêts sont liés à l'activité humaine) rendent ce risque de plus en plus présent, même dans notre région jusqu'ici préservée. Nous l'avons malheureusement constaté en 2022.

Conscient de l'intérêt porté à ce sujet par nos adhérents, votre syndicat avait convié des hauts gradés du SDIS 44 (Service Départemental d'incendie et de Secours) à notre dernière assemblée générale, ce qui a permis des échanges fructueux.

Dans le prolongement, Fransylva, par l'intermédiaire d'Anne-Thaïs PAILLARD, Christian VIGUERIE et Jean-François de RAMECOURT ont participé à plusieurs rendez-vous de travail dont notamment notre contribution à la cartographie des principales forêts de Loire-Atlantique dans le cadre d'un meilleur plan de prévention.

Au niveau local, nous ne pouvons que vous encourager à rencontrer les pompiers de votre secteur et organiser avec eux une visite de vos bois. Cela leur permet d'avoir une meilleure connaissance des lieux. Compétents et motivés, ils vous donneront des conseils avisés en matière de prévention, notamment la qualité des voies d'accès. Sachez également qu'ils sont à la recherche de territoires forestiers pour réaliser des exercices d'entraînement in situ, ce qui ne peut que renforcer l'efficacité de leur intervention en cas de sinistre.

N'oubliez pas enfin que la rapidité d'alerte est essentielle pour circonscrire un feu et que les coordonnées GPS fournies par votre smartphone valent mieux qu'un long discours pour localiser un incendie.

Arnaud de L'ESTOURBEILLON

FLASH INFO

Après neuf années de services très dévoués et engagés avec tout son savoir-faire comme président de notre région et responsable de la commission communication nationale du Syndicat, Jean-Etienne RIME a décidé de transmettre ses responsabilités et vos présidents ont cooptés Xavier ROQUET-MONTEGON, administrateur de Fransylva 49 pour prendre sa succession à la présidence de la région.

Il se présentera dans une prochaine news letter régionale et nous lui donnerons la parole dans le prochain "Hauts bois"! Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle mission.